

VOTRE POINT D'ACCÈS POUR LES SERVICES

aux adultes ayant une
déficience intellectuelle



SOPDI

**Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle**

Table des matières

Comprendre les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)	p.4
Qu'est-ce que les SOPDI ?	p.4
Trouver le SOPDI de votre région	p.6
Qu'advient-il de mes services lorsque j'aurai 18 ans ?	p.7
Planification de la transition	p.8
Processus de demande	p.10
Étape 1 : Rassembler vos documents d'admissibilité	p.10
Étape 2 : Faire une demande en ligne ou appeler votre bureau régional SOPDI	p.12
Étape 3 : Remplir un dossier de demande et se connecter aux services disponibles	p.13
Étape 4 : Rester en contact p.12 Soutiens spécialisés	p.13
Comprendre les soutiens	p.15
Soutiens spécialisés	p.15
Soutiens à la participation communautaire	p.17
Services de relève pour aidants naturels	p.17
Programme Passeport	p.18
Programmes d'aide financière du gouvernement	p.19
Soutiens au logement	p.21
Quelles sont les autres ressources à ma disposition ?	p.23
Besoin de plus de ressources ?	p.25
Questions fréquemment posées	p.28

Comprendre les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)



Qu'est-ce que SOPDI ?

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) est le point d'accès pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) en Ontario. Il y a 9 bureaux de SOPDI à travers la province.

Une fois en contact, votre SOPDI régional vous aidera à :

- Comprendre et compléter le processus de demande.
- Déterminer le genre de services et de soutiens dont vous avez besoin.
- Accédez aux services et aux soutiens financés par le MSESSC dont vous avez besoin lorsqu'une place se libère.
- Trouver des renseignements et des ressources pertinentes dans votre communauté.

Quand dois-je faire ma demande ?

Appelez le bureau SOPDI de votre région pour l'inscription initiale avec un conseiller en services, ou vous pouvez le faire en ligne sur le site sopdi.ca.

L'orientation vers les services peuvent se faire dès l'âge de 16 ans du client, cependant, les services ne peuvent commencer qu'avant l'âge de 18 ans.

Comment dois-je faire ma demande ?

Appelez le bureau SOPDI de votre région pour l'inscription initiale avec un conseiller en services, ou vous pouvez le faire en ligne sur le site sopdi.ca.

L'orientation vers les services peuvent se faire dès l'âge de 16 ans du client, cependant, les services ne peuvent commencer qu'avant l'âge de 18 ans.

Mettez à jour vos données ?

Il est important de tenir votre SOPDI régional au courant de tout changement dans votre situation. Par exemple, mettez à jour votre compte en ligne ou appelez-nous si vous prévoyez déménager ou changer votre numéro de téléphone. Cela nous aide à nous assurer que nous avons vos coordonnées actuelles et à confirmer que vous souhaitez rester dans le registre des services.

Trouver le SOPDI de votre région

Faites votre demande en ligne ou appelez le SOPDI de votre région pour faire une demande de soutien. La liste régionale ci-dessous vous aidera à trouver le SOPDI de votre région.

SOPDI de la région du Centre-Est

Sert Durham, Haliburton, Kawartha Lakes, Northumberland, Peterborough, Simcoe, et York.
1-855-277-2121

SOPDI de la région de Hamilton-Niagara

Sert Brant, Haldimand-Norfolk, Hamilton, et Niagara.
1-877-376-4674

SOPDI de la région du Sud-Est

Sert Frontenac, Hastings, Lanark, Leeds & Grenville, Lennox & Addington, et Prince Edward.
1-855-237-6737

SOPDI de la région du Centre-Ouest

Sert Dufferin, Halton, Peel, Waterloo, et Wellington.
1-888-941-1121

SOPDI de la région du Nord-Est

Sert Cochrane, Muskoka, Nipissing, Parry Sound, et Timiskaming.
1-855-376-6376

SOPDI de la région du Sud-Ouest

Sert Bruce, Chatham-Kent, Elgin, Essex, Grey, Huron, Lambton, Middlesex, Oxford, et Perth.
1-855-437-6797

SOPDI de la région de l'Est

Sert Ottawa Region, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont, Dundas, et Glengarry.
1-855-376-3737

SOPDI de la région du Nord

Sert Algoma, Kenora, Manitoulin, Rainy River, Sudbury, et Thunder Bay.
1-855-376-6673

SOPDI de la région de Toronto

Sert Etobicoke, North York, Scarborough, et Toronto.
1-855-372-3858

Pour accéder au service de relais Bell, composez le 711, tapez le numéro du SOPDI de votre région, suivi de «GA» et le ou la téléphoniste vous connectera.

Consultez le site sopdi.ca pour vous connecter en ligne avec le bureau SOPDI de votre région.

Qu'advient-il de mes services lorsque j'aurai 18 ans ?



Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans, vous êtes considéré comme un adulte. Les services à l'enfance comme le Programme de services particuliers à domicile, soutien aux enfants souffrant d'incapacité grave ou les services offerts par l'entremise du Programme Ontarien des services en matière d'autisme (POSA) se terminent. Vous devez présenter une demande aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) pour savoir si vous êtes admissible aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Pourquoi faire une demande tôt à 16 ans ?

Pour réduire l'écart entre les services aux enfants et les services aux adultes, vous devriez commencer le processus de demande tôt et présenter votre demande à l'âge de 16 ans. Avec tous les bons documents, vous pouvez être confirmé admissible aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle à l'âge de 16 ans, mais les services ne commenceront pas avant l'âge de 18 ans.

Planification de la transition

Pourquoi élaborer un plan ?

Un plan de transition est l'occasion de planifier votre avenir.

Qui peut vous aider dans votre transition ?

Vous pouvez choisir quelqu'un de votre :

- famille,
- école,
- organisme communautaire, et/ou personnel de répit.

Votre rôle

- Ayez une voix, votre opinion compte.
- Participez le plus possible.
- Pensez à vos objectifs pour la transition et à votre avenir

Votre parent/aidant naturel

- Vous aide à développer vos objectifs pendant la transition.
- Vous aide à défendre vos intérêts, en vous assurant que votre voix est entendue

Comment dois-je me préparer ?

- Identifiez et pensez à votre transition à venir.
- Identifiez qui peut vous aider dans le processus.
- Choisissez un prospect (vous, un professionnel ou une personne en qui vous avez confiance et sur qui vous pouvez compter).
- Assurez-vous d'avoir en main les documents requis pour le processus de demande.

Faire la transition

Voici quelques-uns des services qui pourraient vous être offerts

Étape 1 : Visitez sopdi.ca.

Étape 2 : Inscrivez vous et faites votre demande en ligne à l'âge de 16 ans pour savoir si vous êtes admissible aux services.

Étape 3 : Remplissez une trousse de demande et connectez-vous aux services disponibles.

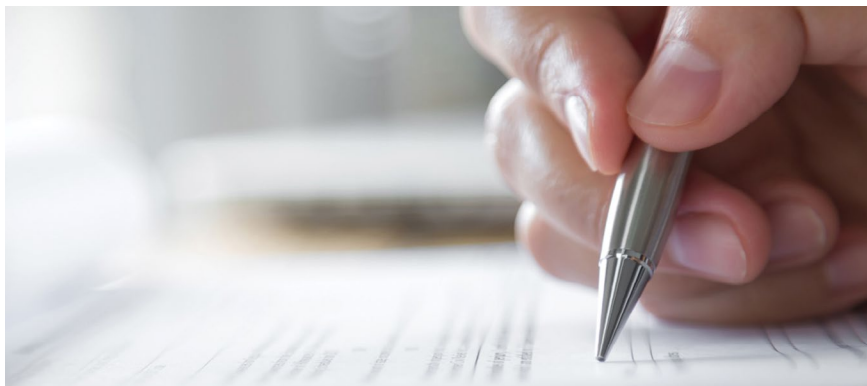
Étape 4 : Restez en contact afin que nous puissions tenir votre dossier à jour.

- Soutiens spécialisés,
- Programme Passport,
- Soutiens au logement,
- Soutiens à la participation communautaire, et
- Services de relève.

Mettez à jour vos coordonnées

Il est important de tenir votre SOPDI régional au courant de tout changement à votre situation. Par exemple, appelez-nous si vous prévoyez déménager ou changer votre numéro de téléphone. Cela nous permet de s'assurer que vos coordonnées sont à jour et à confirmer que vous souhaitez rester dans le registre des services.

Processus de demande



Étape 1: Préparez vos documents d'admissibilité

Pour faire une demande de services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) par l'entremise des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI), vous devrez prouver que vous avez une déficience intellectuelle, que vous vivez en Ontario et que vous êtes âgé de 18 ans.

Quels types de documents dois-je fournir pour le prouver ?

Vous devez fournir au SOPDI un document pour chacune des catégories énumérées ci-dessous :

1. Votre déficience intellectuelle

Pour prouver que vous avez une déficience intellectuelle, vous aurez besoin d'un rapport d'évaluation psychologique. Cette évaluation doit être faite par un psychologue ou un associé en psychologie. Si vous n'avez pas d'évaluation psychologique, veuillez communiquer avec le SOPDI de votre région. Les représentants de SOPDI examineront les options avec vous.

L'évaluation psychologique doit comprendre les éléments suivants :

- a. Renseignements sur votre fonctionnement cognitif
Cela signifie votre capacité de raisonner, d'organiser, de planifier, de porter des jugements et d'identifier les conséquences. Il s'agit généralement d'un test de QI.
- b. Renseignements sur vos capacités d'adaptation
Ceci dénote votre capacité d'acquérir de l'indépendance et d'appliquer vos compétences dans la vie de tous les jours.
Cela comprend l'ensemble des compétences suivantes :
 - les compétences conceptuelles, comme la lecture, l'écriture, les mathématiques et les compétences financières;
 - les aptitudes sociales, comme s'entendre avec les autres;
 - les compétences pratiques que vous utilisez tous les jours, comme les compétences professionnelles, les déplacements et l'utilisation des transports, la prise en charge de votre santé et de votre sécurité, le respect des horaires et des routines.
- c. Renseignements sur l'âge d'apparition des limitations
Si vous faites l'évaluation après l'âge de 18 ans, le psychologue devrait vous dire si votre invalidité a commencé avant l'âge de 18 ans et est susceptible de durer toute votre vie. Si vous le faites avant l'âge de 18 ans, aucun renseignement n'est nécessaire sur l'âge d'apparition des limitations.

2. Vivre en Ontario

- carte santé
- contrat de bail ou de location
- relevé de dépôt direct pour le programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées
- relevés de compte bancaire avec votre adresse
- permis de conduire ou autres pièces d'identité avec photo émise par le gouvernement

3. Âge

- certificat de naissance ou de baptême
- passeport
- permis de conduire



Étape 2: Contactez le SOPDI de votre région

Pour commencer le processus de demande, faites votre demande en ligne ou appelez le SOPDI de votre région. Si vous postulez en ligne, quelqu'un vous contactera. La personne à qui vous parlez à SOPDI vous posera des questions pour savoir si vous êtes admissible à présenter une demande. Assurez-vous d'avoir tous les documents d'admissibilité (de l'étape 1) sous la main pour prouver que vous :

- avez une déficience intellectuelle,
- vivez en Ontario, et
- êtes âgé de 18 ans ou plus.

Il faudra un certain temps pour obtenir tous les renseignements, alors essayez de réserver jusqu'à 30 minutes pour votre premier appel. Si, à n'importe quel moment, vous devez arrêter l'appel, l'information que vous avez partagée n'est pas perdue - elle est juste en attente jusqu'à ce que vous rappeliez le SOPDI pour compléter cette partie du processus. Avec tous les documents requis, vous pouvez être confirmé admissible aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle à l'âge de 16 ans, bien que les services ne commenceront pas après l'âge de 18 ans.



Étape 3: Remplissez la trousse de demande de services

Vous recevrez une lettre du SOPDI de votre région vous indiquant si vous êtes admissible à recevoir des services financés par le MESSC. Si c'est le cas, vous serez mis en contact avec un évaluateur du SOPDI de votre région. L'évaluateur organisera 2 rencontres avec vous pour vous aider à remplir une trousse de demande de services et à déterminer le niveau de soutien dont vous avez besoin.

Chaque rencontre durera environ 3 heures et vous aurez besoin d'au moins 2 personnes qui vous connaissent bien (p. ex. un parent, un tuteur ou un enseignant) avec vous aux rencontres.

Une fois que l'évaluateur connaîtra vos besoins, vous serez mis en contact avec les services disponibles dans votre région.



Étape 4: Restez en contact

Il peut s'écouler un certain temps avant que vous obteniez vos services et soutiens. En attendant, informez le SOPDI de votre région si certains de vos renseignements ou votre situation change.



Si vous êtes admissible, prochaines étapes avec le SOPDI

Une fois votre admissibilité confirmée, voici les prochaines étapes avec le SOPDI :

- ✓ **Demander** une référence au financement Passeport.
- ✓ Vous pourriez aussi être admissible au Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). **Déposer une demande** auprès de POSPH (dès l'âge de 17 ans et demi) en utilisant votre lettre du SOPDI.
- ✓ **Connectez-vous** aux services et soutiens financés par le MESSC dès qu'ils sont accessibles, et s'informer sur d'autres ressources communautaires disponibles.
- ✓ **Entrer en contact** avec des navigateurs en matière de logement, qui peuvent vous aider à découvrir des options de logement personnalisées, en alternative au logement de soutien financé par le MESSC.
- ✓ **S'informer** sur les fournisseurs de services tiers pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles.
- ✓ **Vous inscrire** à l'infolettre du SOPDI pour être informé des prochains événements du SOPDI.
- ✓ **Rejoignez** la page de SOPDI sur Facebook et Instagram. Consultez groupe Facebook de votre SOPDI pour recevoir des mises à jour importantes.

Comprendre les soutiens



Soutiens spécialisés

Les soutiens spécialisés sont fournis par des organismes locaux et financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MESSC). Voici quelques-uns des types de services et de soutiens spécialisés qui pourraient vous être offerts :

Programme de protection des adultes

Un travailleur du Programme de protection des adultes peut vous rencontrer régulièrement pour vous aider à :

- Apprendre davantage sur les soutiens communautaires et les services financés par le ministère.
- Déterminer vos points forts et vos besoins.
- Vous tenir au courant des mesures de soutien et vous diriger vers celles dont vous avez besoin.
- Développer des aptitudes à la résolution de problèmes et à la vie quotidienne, comme l'établissement d'un budget et l'apprentissage de l'utilisation des transports en commun.

Dans certaines communautés, les travailleurs du Programme de protection des adultes ont des titres différents, comme coordonnateur de services ou travailleur de soutien pour adultes.

Services de gestion de cas

Un gestionnaire de cas travaille avec vous et votre famille pour coordonner les services et les soutiens formels et informels afin d'atteindre vos objectifs uniques. Ces services sont souvent fournis à court terme.

Services de thérapie comportementale

Les consultants en thérapie comportementale peuvent vous aider à :

- Évaluer votre capacité à être autonome et à mettre en pratique vos compétences dans la vie quotidienne.
- Élaborer et à évaluer votre plan de soutien au comportement.
- Vous offrir de la formation sur les stratégies comportementales à votre fournisseur de soins et à d'autres soutiens.
- Vous enseigner des stratégies de soutien pour prévenir une crise.

Ce service est déterminé en évaluant vos besoins et peut vous être offert directement ou par l'entremise d'un groupe.

Planification gérée par la personne

Un plan géré par la personne examine les rêves et les objectifs individuels de celle-ci. Avec le soutien d'un organisme ou d'une autre personne (p. ex. un aidant naturel ou travailleur de soutien), un plan dirigé par la personne aide celle-ci à trouver les outils et le financement dont elle a besoin pour y arriver.

La création d'un plan géré par la personne vous aidera à :

- Définir la vision de votre vie future.
- Identifier vos points forts et vos dons.
- Fixer des objectifs et faire des choix.
- Trouver des moyens de participer à la vie dans la communauté.
- Trouver des gens qui peuvent vous aider à réaliser vos rêves.

Soutiens à la participation communautaire

Si vous cherchez à établir des liens avec votre communauté par le biais d'expériences enrichissantes qui favorisent vos intérêts, vos compétences, votre croissance et votre développement personnel, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) finance les organismes locaux qui offrent des soutiens à la participation communautaire.

Les organismes peuvent vous aider à participer aux activités communautaires suivantes :

- loisirs,
- bénévolat,
- compétences essentielles, et
- possibilités d'emploi.

Services de relève pour aidants naturels

Les services de relève pour aidants naturels donnent à vos principaux aidants naturels une pause temporaire de leur routine quotidienne en vous fournissant des soins de différentes façons. Certains aidants naturels utilisent les fonds du programme Passeport pour choisir et payer leur propre soutien de relève, tandis que d'autres choisissent d'utiliser un programme de relève où ils peuvent rester pendant une courte période, soit à la maison ou à l'extérieur de la maison. Cela peut être pendant la journée, le soir ou le week-end.

Programme Passeport

Le programme Passeport est un programme de remboursement qui aide les adultes ayant une déficience intellectuelle à participer à la vie dans leur communauté. Si vous êtes admissible à des services de pour les adultes ayant une déficience intellectuelle, vous êtes également admissible à une aide financière dans le cadre du programme Passeport. Le programme Passeport offre du financement pour les services et les soutiens afin que vous puissiez :

- Participer à des cours communautaires ou à des programmes récréatifs.
- Élaborer sur le travail, le bénévolat et les aptitudes à la vie quotidienne.
- Embaucher un travailleur de soutien.
- Créer votre propre plan de vie (ce qu'on appelle la planification gérée par la personne) pour atteindre vos objectifs.
- Obtenir un répit temporaire pour votre ou vos fournisseurs de soins.

passportfunding.ca

Programmes d'aide financière du gouvernement



En plus des services auxquels vous avez accès par l'entremise des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) de votre région, les programmes financiers gouvernementaux suivants peuvent vous être offerts :

Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Si vous avez un handicap et avez besoin d'aide pour vos frais de subsistance, vous pourriez être admissible au Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Offres du POSPH :

- Une aide financière pour vous aider, vous et votre famille, à payer les frais de subsistance essentiels.
- Les avantages pour votre santé et celle de votre famille, y compris les médicaments sur ordonnance et les soins de la vue.
- Vous aider à trouver et à garder un emploi et à faire progresser votre carrière.

Communiquez avec le bureau du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) de votre région pour obtenir de plus amples renseignements sur le POSPH.

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-de-soutien-aux-personnes-handicapees>

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) peut vous aider, ainsi que votre famille, à épargner pour l'avenir. Un REEI peut accumuler des intérêts à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré du régime.

Le gouvernement peut verser des cotisations si votre revenu familial est faible ou modeste, que vous cotisiez ou non à votre régime. Il peut également accorder des subventions sur la base de contributions de contrepartie provenant de sources privées.

Le gouvernement offre jusqu'à 20 000 \$ en Bons et 70 000 \$ en subventions aux personnes admissibles.

Ces cotisations gouvernementales sont versées à votre REEI jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 49 ans. Toute cotisation à votre REEI n'aura aucune incidence sur vos autres prestations fédérales comme la Prestation canadienne pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les prestations de la Sécurité de la vieillesse et l'assurance-emploi.

canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/invalidite/epargne.html

Soutiens au logement



Le soutien au logement est fourni par des organismes et financé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC). Voici quelques types de mesures de soutien au logement qui peuvent être disponibles dans votre communauté :

Foyers de groupe et soutien à la vie en groupe

- Vous vivez avec quelques personnes sans lien de parenté.
- Vous recevez du soutien jusqu'à 24 heures par jour.
- Vous êtes soutenu en fonction de vos besoins et de vos capacités.

Soutien à la vie autonome

- Vous vivez de façon plus autonome.
- Quelqu'un vous aide dans vos activités quotidiennes.
- Vous bénéficiez de 2 à 10 heures d'assistance par jour chaque semaine.
- Vous devez être en mesure d'être seul toute la nuit et de prendre une douche ou de vous brosser les dents sans aide.

Famille d'accueil/soutien à la vie dans une famille hôte

- Vous vivez avec une famille qui peut vous fournir des soins et du soutien.
- Vous êtes encouragé à devenir un membre actif du ménage.
- Vous êtes jumelé à une famille qui a des intérêts, des besoins et un mode de vie similaires.

Comprendre vos options de logement

Un navigateur en matière de logement SOPDI dans votre région peut vous aider à comprendre vos options de logement en :

- vous fournissant des ressources et en suggérant des organismes qui peuvent vous aider à créer un plan de logement ;
- vous fournissant une trousse de ressources pour vous aider à élaborer un plan de logement ;
- vous mettant en contact avec des réseaux de soutien familial pour partager des conseils ;
- soutenant des approches et une planification novatrices en matière de logement, au-delà des modèles traditionnels disponibles.

La trousse d'information sur le logement de SOPDI

Cette trousse d'information est une bibliothèque de ressources sur le logement constituée par le personnel de SOPDI, avec l'aide de personnes se trouvant dans des situations similaires, pour vous aider à créer un plan de logement. La trousse d'information a été organisée en 6 étapes pour en faciliter l'utilisation.

Pour consulter la trousse d'information sur le logement de SOPDI, visitez notre site Web à l'adresse suivante : **sopdi.ca/fr/housing**

Quelles sont les autres ressources à ma disposition ?



Pendant que vous attendez que les services financés par votre ministère soient disponibles, vous voudrez peut-être faire des recherches sur d'autres ressources, programmes et activités communautaires locales. Essayez de communiquer avec votre centre de loisirs local, les fournisseurs de loisirs privés, les centres de loisirs pour personnes âgées et les organismes sans but lucratif qui offrent une variété de programmes et d'activités pour les adultes ayant des besoins spéciaux et les aînés. Bon nombre de ces programmes sont conçus pour répondre aux intérêts et aux capacités de tous les participants.

Où chercher un programme

Voici quelques façons de trouver un programme de loisirs qui pourrait répondre à vos besoins :

- Recherchez les activités qui se déroulent dans les parcs municipaux locaux, les organismes communautaires et sans but lucratif.
- Trouvez des cours de formation continue pour adultes et des guides de loisirs.
- Parlez à vos amis et à votre famille des activités disponibles dans votre communauté.
- Contactez 211 Ontario.

- Recherchez des foires d'information et des événements spéciaux dans votre communauté.
- Si vous êtes une personne âgée, communiquez avec le centre de votre localité pour personnes âgées.

Posez-vous ces questions pour savoir si le programme vous convient :

- De quels types de soutien aurai-je besoin pour réussir ?
- Quelles sont les activités auxquelles j'ai participé dans le passé et auxquelles j'ai pris plaisir ?
- Qu'ai-je toujours voulu faire ?
- Quels sont mes objectifs en matière de loisirs ?

Avant de vous inscrire au programme, posez ces questions au coordonnateur du programme pour savoir si le programme répond à vos besoins :

- Quelle est la philosophie du programme ?
- Comment le programme assure-t-il la sécurité de ses participants ?

Conseils

- Les programmes se remplissent rapidement, alors commencez votre recherche tôt !
- Assistez à l'orientation du programme ou demandez à rencontrer l'instructeur.
- Préparez-vous pour le début du programme (achetez de l'équipement, des fournitures, etc.).
- Comment vais-je m'y rendre ? (recherchez des itinéraires de transit, trouvez des trajets partagés).

Site Web de SOPDI

N'oubliez pas de visiter le site Web sopdi.ca pour y trouver de précieuses ressources, notamment une visite guidée du processus de demande, des documents téléchargeables et l'accès à des webdiffusions et podcasts gratuits.

Besoin de plus de ressources ?

Voici une liste d'organismes provinciaux qui pourraient vous aider à communiquer avec d'autres ressources locales.

211 Ontario

Vous aide à trouver de l'information sur les programmes et les services offerts dans votre communauté.

211ontario.ca

Aidants Naturels De L'Ontario

Des consultations spécialisées sont offertes gratuitement ainsi que divers autres services, à tout les aidants en Ontario. Ils proposent des groupes de travail, du soutien par les pairs, du soutien en ligne, ainsi que plusieurs autres services liés à ces sujets.

aidantsontario.ca

Autism Ontario

Vous aide à trouver de l'information sur l'autisme et les problèmes quotidiens auxquels font face les personnes autistes, leurs familles et les professionnels avec qui elles interagissent.

autismontario.com

Bibliothèque FI

La Bibliothèque sur le financement individualisé (Bibliothèque FI) est un site Web qui vous fera découvrir comment trouver et utiliser une aide financière individualisée.

iflibrary.ca

Community Living Ontario

Vous aide, vous et votre famille, à faire progresser l'inclusion dans votre vie et votre communauté.

communitylivingontario.ca

Connectability

Vous aide à trouver des ressources rémunérées à l'acte dans votre communauté.

connectability.ca

Karis Disability Services

Karis Disability Services (anciennement Christian Horizons)

Aide les personnes souffrant de troubles du développement à atteindre leurs objectifs et à s'épanouir au sein de leur communauté.

karis.org

La Marche des dix sous de l'Ontario - Solutions stratégiques d'emploi

Vous offre des possibilités d'emploi.

marchofdimes.ca

lignesanté.ca

Vous aide à trouver les services de santé et les services communautaires locaux.

lignesanté.ca

Microboards Ontario

Une équipe de membre de la famille et d'amis dévoués qui s'associent avec une personne ayant une déficience intellectuelle pour fonder une société de soutien à but non lucratif.

microboardsontario.com

MyCommunityHub

Vous permet de vous inscrire et de payer les activités, les cours, les programmes, les ateliers, les services de répit et les camps offerts par les organismes du réseau des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.

mycommunityhub.ca

P4P Planification réseau

Fournit des ressources gratuites conçues pour vous aider, ainsi que votre famille et vos fournisseurs de soins.

planningnetwork.ca

Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Vous offre une aide financière.

mcass.gov.on.ca

respiteservices.com

Fournit à vos fournisseurs de soins une courte pause pour qu'ils puissent prendre un peu de temps libre pour se reposer et reprendre des forces.

respiteservices.com

Special Olympics Ontario

Vous aide à enrichir votre vie par le sport.

specialolympicsontario.com

Besoin de plus amples renseignements ?

Pour vous renseigner sur les services offerts dans votre région ou pour faire une demande, communiquez avec les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) en composant le 2-1-1, ou visitez sopdi.ca pour trouver votre SOPDI régional.

Questions fréquemment posées

À qui Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) vient-il en aide ?

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle gèrent le processus des demandes pour tous les services et soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle en Ontario, financés par la province.

La Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle détermine les critères d'admissibilité des adultes aux services aux personnes ayant une déficience intellectuelle « limitations substantielles prescrites dans son fonctionnement cognitif et son fonctionnement adaptatif » établies par un psychologue ou un associé en psychologie inscrit à l'Ordre des psychologues de l'Ontario ou un organisme équivalent dans une autre province »

1. Est-ce que les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) offrent des services pour adultes ayant une déficience intellectuelle ?

Non. SOPDI ne fournit aucun service, c'est le point d'accès pour les services et soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle, financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC). Vous devez faire une demande par l'entremise d'un SOPDI pour voir si vous êtes admissible à obtenir des services.

2. Pour quels services puis-je faire une demande ?

Toutes sortes de services sont offerts dans l'ensemble de la province. Certains des services qui peuvent être disponibles dans votre région incluent:

- soutiens au logement
- répit pour vos soignants
- soutiens pour vous aider à prendre part à la communauté

- soutiens spécialisés et cliniques
- programme de protection des adultes
- le programme Passeport

Pourquoi la évaluation psychologique est-elle nécessaire ?
Comment programmer une évaluation psychologique avec mon SOPDI local ?

Pour être admissible, la personne doit avoir une déficience intellectuelle. Une déficience intellectuelle doit être établie par un psychologue ou un associé en psychologie inscrit à l'Ordre des psychologues de l'Ontario ou un organisme équivalent dans une autre province.

Si vous n'avez pas d'évaluation psychologique, communiquez avec le SOPDI de votre région. Les représentants examineront les options avec vous.

Pour quels services puis-je faire une demande ?

Toutes sortes de services sont offerts dans l'ensemble de la province. Certains des services qui peuvent être disponibles dans votre région incluent :

3. Comment puis-je savoir si je suis admissible aux services ?

Pour faire une demande de services, vous devez prouver que vous avez une déficience intellectuelle, que vous vivez en Ontario et que vous avez 18 ans. Vous devrez nous présenter différents documents pour le prouver. Vous devez fournir une évaluation psychologique pour prouver que vous avez une déficience intellectuelle. Si vous n'avez pas d'évaluation psychologique, communiquez avec le SOPDI de votre région.

Les représentants examineront les options avec vous.

Si vous êtes admissible aux services, vous recevrez par la poste une lettre confirmant votre admissibilité et vous passerez à l'étape suivante pour compléter le processus de demande.

4. Je suis admissible, que se passe-t-il ensuite ?

Une fois que vous avez reçu une lettre de SOPDI vous indiquant si vous êtes admissible à recevoir des services financés par le MESSC, vous serez mis en contact avec un évaluateur SOPDI dans votre région. L'évaluateur organisera 2 rencontres pour vous aider à remplir une trousse de demande et à déterminer le niveau de soutien dont vous avez besoin.

Chaque rencontre durera environ 3 heures et vous aurez besoin d'avoir au moins 2 personnes qui vous connaissent bien (p. ex. parent, tuteur, enseignant, etc.) avec vous aux rencontres.

Une fois que l'évaluateur connaîtra vos besoins, vous serez mis en contact avec les services disponibles dans votre région.

5. Je suis admissible, mais je n'ai que 16 ans, est-ce que j'obtiendrai des services maintenant ?

Non, vous ne pouvez accéder aux services que lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans. Toutefois, le fait de commencer tôt vous aidera à accélérer le processus et à vous mettre en contact avec les services, de sorte que lorsque vous aurez 18 ans, vous serez relié aux services disponibles dans votre région.

6. Puis-je présenter une demande au Programme Ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) par l'entremise de SOPDI ?

Non, il s'agit d'un processus différent pour présenter une demande au POSPH. Toutefois, si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez utiliser la lettre d'admissibilité de SOPDI dans le cadre de votre demande de soutien du revenu auprès du POSPH. Communiquez avec le bureau du MESSC de votre région pour obtenir de plus amples renseignements sur le POSPH.

7. Que se passe-t-il si je ne suis pas admissible aux services ?

Si vous n'êtes pas admissible, vous aurez la possibilité de demander une révision de la décision. SOPDI s'efforcera de vous fournir des informations pour vous aider à trouver d'autres ressources.

8. Y a-t-il un temps d'attente entre le moment où je reçois ma lettre d'admissibilité et le moment où je suis appelé par un évaluateur ?

Oui, le temps d'attente entre la réception de votre lettre et l'appel d'un évaluateur varie selon le nombre de personnes qui demandent des services et le nombre d'évaluateurs disponibles dans votre région. Veuillez tenir le SOPDI de votre région au courant de l'évolution de votre situation afin que le personnel soit le plus réceptif possible à votre situation.

9. Pouvez-vous m'envoyer une copie de la trousse de demande de services à remplir avant notre rencontre pour gagner du temps ?

Non. Un évaluateur qualifié qui a été formé par l'entremise du MESSC remplira la trousse de demande de services avec vous. Les renseignements pour se préparer à compléter la trousse sont envoyés à l'avance pour vous aider et vous préparer au processus.

10. Que se passe-t-il si je ne souhaite pas procéder avec la trousse de demande de services ?

Vous pouvez choisir de ne pas remplir la trousse de demande de services. Dans ce cas, veuillez informer le membre du personnel SOPDI qui vous a contacté pour expliquer les raisons pour lesquelles vous refusez de remplir la trousse de demande, car cela peut affecter votre capacité d'accéder aux services et au financement.

Y a-t-il un temps d'attente entre le moment où je reçois ma lettre d'admissibilité et le moment où je suis appelé par un évaluateur ?

Oui, le temps d'attente entre la réception de votre lettre et l'appel d'un évaluateur varie selon le nombre de personnes qui demandent des services et le nombre d'évaluateurs disponibles dans votre région.

Veuillez tenir le SOPDI de votre région au courant de l'évolution de votre situation afin que le personnel soit le plus réceptif possible à votre situation.

11. J'ai rempli la trousse de demande de services et j'ai été confirmé admissible aux services, que se passe-t-il ensuite ?

Une fois que la trousse de demande de services a été remplie et que le SOPDI confirme votre admissibilité, vous serez mis en contact avec les mesures de soutien et les services lorsque les ressources deviendront disponibles. Il peut s'écouler un certain temps avant que vous obteniez vos services et soutiens. Dans l'intervalle, informez le SOPDI de votre région si certains de vos renseignements ou votre situation personnelle changent.

12. Qu'advient-il de mes renseignements une fois que nous aurons rempli la trousse de demande de services ?

Les renseignements contenus dans votre trousse de demande de services seront entrés dans une base de données de planification des services. Ce système permet à votre SOPDI d'imprimer des rapports lorsque vous souhaitez les partager avec un prestataire de services et de vous en remettre une copie pour vos dossiers si vous en faites la demande. Avec votre consentement, les renseignements recueillis à partir de la trousse de demande de services aideront le SOPDI à établir des liens appropriés avec les soutiens et les services dans votre communauté.

13. J'ai rempli ma trousse de demande de services il y a 6 mois, pourquoi n'ai-je pas eu de nouvelles de quelqu'un ?

Le fait de remplir la trousse de demande de services ne garantit pas le début des services. Il peut s'écouler un certain temps avant que vous obteniez vos services et soutiens. À ce stade, tenez SOPDI à jour s'il y a un changement à votre situation actuelle. Tenir votre SOPDI informé aide à prioriser les demandes de service et à tenir les partenaires de la communauté à jour.

Avez-vous d'autres questions ?

N'hésitez pas à contacter le SOPDI de votre région.

Consultez la page de votre SOPDI régional sur sopdi.ca pour découvrir les ressources et programmes communautaires locaux. Rejoignez leur groupe Facebook pour recevoir des mises à jour, participer à des ateliers et plus encore.

<https://www.facebook.com/dsontario/groups>



SOPDI de la région du Nord
Appler : 1-855-376-6673

SOPDI de la région du Nord-Est
Appler : 1-855-376-6376

**SOPDI de la région
du Centre-Ouest**
Appler : 1-888-941-1121

SOPDI de la région de l'Est
Appler : 1-855-376-3737

**SOPDI de la région
de Hamilton-Niagara**
Appler : 1-877-376-4674

**SOPDI de la région
du Centre-Est**
Appler : 1-855-277-2121

SOPDI de la région du Sud-Ouest
Appler : 1-855-437-6797

SOPDI de la région du Sud-Est
Appler : 1-855-237-6737

SOPDI de la région de Toronto
Appler : 1-855-372-3858

RESTEZ BRANCHÉS !
sopdi.ca



SOPDI
Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle